

Auteur

Robert M. Almeida Jr.
Gestionnaire de portefeuille et
stratège en placements mondiaux

En résumé

- La prévisibilité des bénéfices dans le secteur de la consommation de base était plus claire avant le lancement des appareils mobiles.
- La technologie a perturbé le secteur, égalisant les chances pour tous les concurrents.
- La détermination des gagnants et des perdants exige des recherches approfondies et une compréhension des nuances.

L'ère de la prévisibilité...

De toute évidence, la technologie et les appareils mobiles ont eu une incidence considérable sur nos vies. Mais l'impact de la technologie a sans doute été plus marqué dans le commerce de détail, forçant de nombreux magasins traditionnels à s'adapter ou à fermer leurs portes. L'impact de la technologie sur la consommation de base est moins évident.

Pendant des décennies, la consommation de base a profité d'une demande relativement stable et d'un risque relativement faible d'obsolescence des produits. Comme nous avons tous besoin de manger et de boire, les biens de consommation de base ont affiché une cyclicité des volumes et des bénéfices inférieure à celle de nombreux autres secteurs. Parallèlement, pendant des décennies, les grandes marques bien connues du secteur de la consommation de base ont dominé l'espace sur les tablettes, la part du portefeuille des clients et, en fin de compte, les bassins de bénéfices sectoriels. Le besoin d'innovation était faible, car la concurrence était peu élevée par rapport aux autres secteurs. Tout cela a créé un avantage économique qui s'est généralement traduit par un cycle de bénéfices plus stable, plus long et plus prévisible que pour les autres entreprises.

Mais c'était avant que la technologie change la donne.

Avant le commerce électronique, l'établissement d'une marque était difficile. Ça prenait du temps et un budget publicitaire important. Les joueurs bien établis pouvaient soutenir la puissance de leur marque grâce à leurs moyens financiers, ce qui se traduisait par une part élevée de l'attention et du portefeuille des clients. De plus, la solidité de leur bilan leur a donné la capacité de se prémunir contre les menaces liées à l'espace sur les tablettes dans les magasins. Ainsi, l'envergure engendre une plus grande envergure. Dans l'ensemble, le fait de détenir une marque bien établie d'un bien consommable bénéficiant d'une demande soutenue, peu importe les fluctuations de l'économie, combiné à la capacité de dépenser en publicité et en promotion, a stimulé la durabilité des flux de trésorerie de bon nombre de ces entreprises, ce qui a attiré des investisseurs pendant de nombreuses années.

... a cédé la place aux perturbations technologiques

Toutefois, le contexte a changé lorsque les médias sociaux sont devenus populaires à la fin des années 2000. La technologie expose souvent la société à des inefficiences et à des frictions sur le plan des coûts, et elle a tendance à être déflationniste parce qu'elle ouvre la porte au changement en augmentant le choix des consommateurs. Le secteur de la consommation de base n'a pas été épargné.

Les entrepreneurs qui avaient une bonne idée, mais qui n'avaient pas les moyens de faire de la publicité ou d'acheter de l'espace sur les tablettes ne pouvaient pas être concurrentiels, en raison des médias sociaux et du commerce électronique. Même si les marques sont demeurées puissantes, la conscience des clients n'était plus impénétrable. Les médias sociaux ont ouvert la porte à un meilleur lien entre les consommateurs et les marques, en particulier en ce qui a trait à l'objectif ou aux valeurs des consommateurs. Dans certains cas, l'authenticité des produits, plutôt que le marketing ou la publicité de masse, est devenue l'avantage économique.



Les biens de consommation de base sont devenus un autre exemple du numérique comme grand facteur démocratique. Le consommateur est mieux informé sur les prix et la qualité et a plus de choix, et les barrières à l'entrée ont été abaissées. Toutefois, le changement s'accompagne de défis et d'occasions.

Les biens avantagés et désavantagés

Il est difficile de généraliser sur les catégories de biens de consommation de base qui sont avantagées ou désavantagées, car un contexte est nécessaire, mais c'est un domaine où la recherche fondamentale devrait créer de la valeur. Par exemple, même si les aliments sont non discrétionnaires et que les boissons sont discrétionnaires, chaque catégorie fait face à un risque lié aux marques privées, car les nouveaux venus cherchent à rivaliser sur le plan des prix, de la qualité, ou des deux. Par conséquent, nos analystes passent beaucoup de temps à faire la distinction entre les expositions des sociétés aux différentes catégories, et nous préférons les sociétés qui sont exposées aux catégories dont la croissance est plus rapide que celle de l'économie, car leurs clients sont prêts à payer une prime pour acheter des produits qui correspondent à leurs valeurs et qui répondent à leurs besoins. Cela est particulièrement fréquent dans des catégories comme la beauté et les spiritueux. Nous préférons également les sociétés dont les catégories sont exposées à une croissance du volume supérieure à celle par habitant par le biais d'une « croissance ponctuelle » ou dont les produits sont utilisés pour répondre à des besoins ou des désirs particuliers. De plus, nous aimons les sociétés qui vendent des produits comme du dentifrice et des couches qui profitent de l'utilisation croissante de la classe moyenne dans les pays en développement. Bien que ces sociétés puissent faire face à un risque lié aux marques privées, nous estimons que la confiance envers la marque est un facteur de différenciation, car le fait d'amener un client à changer de marque lorsqu'il y a une incidence inconnue sur la santé peut être un obstacle important pour un nouveau venu.

Conclusion

Comme c'est le cas dans tous les secteurs et toutes les industries, les actions de la consommation de base tirent leur valeur des bénéfices. Bien que la demande de biens de consommation de base soit constante, ce que les gens achètent et ce qu'ils sont prêts à payer a changé. Il est maintenant essentiel pour les investisseurs de comprendre les nuances de l'industrie et la façon dont elles s'appliquent à chaque société, car ces particularités sont devenues des facteurs plus importants qui déterminent la fourchette des bénéfices potentiels et, en fin de compte, les cours des actions et des obligations. Par conséquent, nous estimons que la sélection des titres dans ce secteur est plus importante que jamais. ▲



Les points de vue exprimés sont ceux du ou des auteurs et peuvent changer sans préavis. Ils sont fournis à titre indicatif seulement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat d'un titre, une sollicitation ou un conseil en placement. Les prévisions ne sont pas garanties.

Sauf indication contraire, les logos ainsi que les noms des produits et services sont des marques de commerce de MFS^{MD} et de ses sociétés affiliées, qui peuvent être déposées dans certains pays. Distribué par : **États-Unis** – MFS Investment Management; **Amérique latine** – MFS International Ltd.

Veillez noter qu'en Europe et dans la région Asie-Pacifique, le présent document est réservé aux professionnels en placement et est destiné à un usage institutionnel seulement. Au Canada, le présent document est réservé aux clients institutionnels.

Note à l'intention des lecteurs du Canada : publié au Canada par MFS Gestion de Placements Canada Limitée. **Note à l'intention des lecteurs du Royaume-Uni et de la Suisse :** publié au Royaume-Uni et en Suisse par MFS International (UK) Limited (« MIL UK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 03062718, dont les activités de placement sont autorisées et réglementées par la UK Financial Conduct Authority. Le siège social de MIL UK, filiale indirecte de MFS^{MD}, se trouve au One Carter Lane, Londres (EC4V 5ER), au Royaume-Uni. **Note à l'intention des lecteurs européens (hors Royaume-Uni et Suisse) :** publié en Europe par MFS Investment Management (Lux) s. à r. l. (MFS Lux) – société autorisée en vertu des lois du Luxembourg en tant que société de gestion pour les fonds domiciliés au Luxembourg – les deux offrent des produits et des services de placement aux investisseurs institutionnels. Le siège social de cette société à responsabilité limitée se situe au 4, rue Albert Borschette, Luxembourg L-1246. Tél. : 352 2826 12800. Le présent document est réservé aux investisseurs professionnels (dans la mesure où les organismes de réglementation locaux le permettent). On ne doit pas s'y fier et il ne doit pas être distribué si cela contrevient à la réglementation locale; **Singapour** – MFS International Singapore Pte. Ltd. (CRN 201228809M); **Australie/Nouvelle-Zélande** – MFS International Australia Pty Ltd (« MFS Australia ») (ABN 68 607 579 537) détient le permis numéro 485343 pour la prestation de services financiers en Australie. MFS Australia est régie par l'Australian Securities and Investments Commission; **Hong Kong** – MFS International (Hong Kong) Limited (« MIL HK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite auprès de la Hong Kong Securities and Futures Commission (« SFC ») et réglementée par celle-ci. MIL HK est autorisée à exercer des activités réglementées de négociation de titres et de gestion d'actifs, et peut fournir certains services de placement à des « investisseurs professionnels » au sens de la *Securities and Futures Ordinance* (« SFO »); **pour les investisseurs professionnels en Chine** – MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd. 2801-12, 28th Floor, 100 Century Avenue, Shanghai World Financial Center, Shanghai Pilot Free Trade Zone, 200120, Chine, une entreprise chinoise à responsabilité limitée réglementée pour fournir des services-conseils en gestion financière; **Japon** – MFS Investment Management K.K. est inscrite à titre d'opérateur d'instruments financiers, Kanto Local Finance Bureau (FIBO) No. 312, membre de l'Investment Trust Association du Japon et de la Japan Investment Advisers Association. Comme les frais assumés par les investisseurs varient selon les circonstances (produits, services, période de placement, conditions du marché, etc.), le montant total et les méthodes de calcul ne peuvent être indiqués à l'avance. Tous les placements comportent des risques, y compris les fluctuations de marché, et les investisseurs peuvent perdre le capital investi. Avant de faire des placements, les investisseurs devraient obtenir et lire attentivement le prospectus et les documents indiqués dans l'article 37-3 de la *Financial Instruments and Exchange Act*; **Bahreïn** – Ce document n'a pas été approuvé par la Central Bank of Bahrain, qui n'assume aucune responsabilité à l'égard de son contenu. Il n'y aura aucune offre publique dans le Royaume de Bahreïn et le présent document ne doit être lu que par le destinataire et ne doit pas être transmis, fourni ou montré au public en général. La Central Bank of Bahrain n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des déclarations et des renseignements contenus dans le présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive à la fiabilité accordée à la totalité ou à une partie du contenu du présent document. Le conseil d'administration et la direction de l'émetteur acceptent la responsabilité des renseignements contenus dans le présent document. Au meilleur des connaissances et des convictions du conseil d'administration et de la direction, qui ont tous pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer qu'il en soit ainsi, les renseignements contenus dans le présent document sont conformes aux faits et n'omettent rien qui soit à même d'avoir une incidence sur la fiabilité de ces renseignements; **Koweït** – Ce document ne doit pas être largement diffusé au public au Koweït. Les renseignements n'ont pas été autorisés à des fins d'offre par la Kuwait Capital Markets Authority ou tout autre organisme gouvernemental pertinent du Koweït. Aucune offre privée ou publique à l'égard des renseignements n'est présentée au Koweït, et aucune entente relative aux renseignements ne sera conclue au Koweït. Aucune activité de marketing, de sollicitation ou d'incitation n'est utilisée pour offrir ou commercialiser les renseignements au Koweït; **Oman** – Pour les résidents du Sultanat d'Oman : les renseignements contenus dans le présent document ne constituent pas une offre publique de titres dans le Sultanat d'Oman, comme le prévoit la Commercial Companies Law of Oman (décret royal 4/74) ou la Capital Market Law of Oman (décret royal 80/98). Ces renseignements sont diffusés de façon limitée strictement aux entités constituées en personne morale qui correspondent à la description des investisseurs avertis (article 139 des dispositions réglementaires de la Capital Market Law). Le destinataire reconnaît être un investisseur averti qui possède de l'expérience en affaires et en finances et qui est en mesure d'évaluer les avantages et les risques d'un placement; **Afrique du Sud** – Le présent document n'a pas été approuvé par le Financial Services Board et ni MFS International (U.K.) Limited ni ses fonds ne sont enregistrés à des fins de vente publique en Afrique du Sud; **Émirats arabes unis** – Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas et ne visent aucunement à constituer une offre publique de titres aux Émirats arabes unis et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Les renseignements ne sont offerts qu'à un nombre limité d'investisseurs exemptés des Émirats arabes unis qui appartiennent à l'une des catégories suivantes d'investisseurs qualifiés non physiques : (1) un investisseur capable de gérer ses placements lui-même, notamment : a) le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux, les entités gouvernementales et les autorités ou les sociétés détenues en propriété exclusive par ces entités; b) les entités et organisations internationales; ou c) une personne autorisée à exercer une activité commerciale dans les Émirats arabes unis; à condition que le placement soit l'un des objets de cette personne; ou (2) un investisseur représenté par un gestionnaire de placement inscrit auprès de la Securities and Commodities Authority (individuellement un « investisseur qualifié non physique »). Les renseignements et les données n'ont pas été approuvés, autorisés ou enregistrés auprès de la Central Bank of the UAE, la Securities and Commodities Authority, la Dubai Financial Services Authority, la Financial Services Regulatory Authority ou toute autre autorité compétente en matière d'octroi de permis ou tout autre organisme gouvernemental des Émirats arabes unis (les « autorités »). Les autorités n'assument aucune responsabilité à l'égard des placements que le destinataire désigné effectue à titre d'investisseur qualifié non physique en fonction de l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; **Arabie saoudite** – Le présent document ne peut être distribué dans le royaume sauf aux personnes autorisées en vertu des Investment Funds Regulations publiés par la Capital Market Authority. La Capital Market Authority ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive, ou découlant de la fiabilité accordée, à toute partie du présent document. Les acheteurs éventuels des titres offerts aux présentes doivent effectuer leur propre contrôle diligent pour vérifier l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; **Qatar** – Ce document/fonds n'est offert qu'à un nombre limité d'investisseurs qui sont disposés et aptes à mener une enquête indépendante sur les risques associés à un placement au titre de ce document/fonds. Le document ne constitue pas une offre publique et est réservé à l'usage du destinataire désigné; il ne doit pas être remis ou montré à toute autre personne (mis à part les employés, les agents ou les consultants dans le cadre de l'examen du destinataire). Le fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré auprès de la Qatar Central Bank ni en vertu des lois de l'État du Qatar. Aucune opération ne sera conclue dans votre territoire et toute demande de renseignements concernant le document/fonds doit être adressée à votre personne-ressource à l'extérieur du Qatar.